

Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales, 2017-2020¹. Lignes directrices

Point de situation sur les trois années écoulées depuis l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine

Site de Pierrefitte-sur-Seine. © Arch. nat./pôle image



Les Archives nationales ont connu une profonde modernisation avec le projet « Pierrefitte » : nouveau bâtiment de Massimiliano Fuksas sur le site de Pierrefitte-sur-Seine inauguré en février 2013 par le président de la République, mise en place d'un nouveau système d'information archivistique [SIA], ouverture de la salle des inventaires virtuelle [SIV] avec la mise en ligne de 22 000 inventaires, intégration au programme interministériel VITAM pour l'archivage électronique, professionnalisation des fonctions supports de l'institution.

L'ensemble de ces transformations a été inscrit dans un projet scientifique, culturel et éducatif [PSCE], qui a permis de développer, en les structurant et en les systématisant, les partenariats scientifiques et culturels de l'institution et d'en faire une institution culturelle de premier plan.

Ces différents chantiers ont permis la construction d'une identité commune pour les différents sites des Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine, Paris et Fontainebleau). Cette identité transcendant les logiques de site a rendu possible une organisation du service plus cohérente et plus concentrée sur ses objectifs scientifiques. Quatre directions (direction des Fonds, direction des Publics, direction de l'Appui scientifique, direction Administrative et financière) le composent.

Pour ce qui concerne la direction des Fonds, la logique chronologique (Ancien Régime, XIX^e siècle, XX^e siècle...) a laissé la place à une logique de structuration par grandes fonctions administratives respectant le caractère organique de la constitution des fonds.

Le précédent PSCE validé en 2013 tendait à mettre au centre des missions de l'institution le développement de l'offre à de nouveaux publics, mais appelait également l'attention sur les publics spécifiques du territoire sur lequel s'implantait l'institution (publics de Plaine Commune labellisé territoire de la Culture et de la Création et, plus largement, de la Seine-Saint-Denis et de ses environs).

Les projets artistiques à partir du matériau archivistique se sont développés avec l'objectif d'attirer et de fidéliser de nouveaux publics et, notamment, les publics scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Ces actions ont été rendues possibles par la richesse de l'offre culturelle et artistique sur ce territoire, ainsi que par la prégnance de cette discipline au sein de l'université de Paris 8 qui est devenue un partenaire très important pour les Archives nationales.

Le PSCE mettait l'accent sur le projet phare de l'archivage électronique arrimé à ce qui allait devenir le programme interministériel VITAM (développement d'un logiciel d'archivage électronique) financé par des crédits du programme d'investissement d'avenir ; il abordait ensuite la question de la constitution, de la sauvegarde et de la connaissance du patrimoine archivistique en intégrant une programmation scientifique par axes, programmes et actions à partir des différents fonds d'archives. Cette programmation a permis tant le développement des travaux en mode projet entre les différents

¹ Ces grandes lignes se déclinent par ailleurs dans le Projet scientifique, culturel et éducatif des Archives nationales, 2017-2020.

services des Archives nationales que l'intégration plus étroite des équipes de ces dernières dans des dispositifs portés par les partenaires des mondes de l'université, de la recherche et de la culture.

Cependant, un grave sinistre sur le site de Fontainebleau, en mars 2014, n'a pas permis au dispositif de se déployer totalement.

La réorganisation, à l'horizon 2020, des Archives nationales sur deux sites, après la fermeture de celui de Fontainebleau, devra permettre de répondre avec autant d'efficacité aux enjeux métiers relatifs aux grandes missions de l'institution.

Les enjeux stratégiques des trois années à venir

Les Archives nationales au cœur de l'écosystème des services publics d'archives

Plus que jamais, les Archives nationales doivent être au cœur des politiques publiques conçues et pilotées par le Service interministériel des Archives de France [SIAF], et mises en œuvre par les différents services qui relèvent de lui : outre les différents centres des Archives nationales - Archives nationales d'outre-mer [ANOM] et Archives nationales du monde du travail [ANMT] -, il convient de citer les services d'archives du réseau territorial.

Les collaborations, partenariats et partages d'expériences entre services publics d'archives seront recherchés dans un objectif d'enrichissement respectif et de meilleure visibilité pour les publics, à travers notamment le portail interministériel *francearchives.fr*.

Le numérique au cœur des politiques publiques pour les Archives

Le numérique sera au cœur des réflexions et des réalisations de l'institution.

L'archivage électronique sera le levier de cette politique. Dans ce domaine, les Archives nationales ont joué un rôle pionnier en collectant un riche patrimoine d'archives numériques depuis les années 1980 dans le cadre du programme CONSTANCE.



Séance de travail ADAMANT. © Arch. Nat./Marius Roselet

numériques. Un soin particulier sera accordé, tout au long du projet, aux problématiques d'accès aux données et de réutilisation des ressources numériques afin de contribuer au « Gouvernement ouvert » auquel la France a adhéré et aux enjeux de l'*open data* et en lien étroit avec le portail *francearchives.fr*.

Ce programme sera également l'occasion d'accueillir les agents des Archives nationales, notamment ceux de la direction des Fonds et de la direction des Publics, à la prise en charge, au traitement et à la mise à disposition d'archives nativement numériques ou numérisées.

La création et le développement au niveau central de nouvelles applications pour les services déconcentrés rendent aussi nécessaire de placer les Archives nationales au cœur des réflexions sur les périmètres de compétence des services d'archives.

L'objectif, aujourd'hui, est d'assurer la conservation pérenne et l'accès dans le temps des données numériques qui sont produites en très grandes masses aujourd'hui et qui le seront plus encore demain.

Les Archives nationales mettront ainsi en place dans le nouveau triennal à venir la plate-forme ADAMANT, intégrée dans le programme interministériel VITAM, pour être en mesure d'assurer sa mission de service public.

Le programme ADAMANT constitue un changement d'échelle : la solution industrialise et élargit l'offre d'accès et de sécurisation à long terme des données

Par ailleurs, le développement et le renforcement du numérique innoveront toutes les activités de l'institution afin de bénéficier de la dynamique créée par la numérisation des archives papier et photographiques, mais également audiovisuelles, ou encore la mise en réseau des données et le développement des pratiques collaboratives avec les communautés sur le web.

Une nouvelle pratique archivistique au cœur des enjeux de collecte et enrichissement des fonds.



Site de Pierrefitte-sur-Seine. Magasin d'archives.
© Arch. nat./pôle image

Après la révolution bureautique, l'explosion de nouvelles pratiques administratives et la transformation numérique, l'archivistique du **xxi^e** siècle doit permettre aux services publics d'archives, et, en tout premier lieu, aux Archives nationales, de poursuivre avec pertinence et efficacité leurs missions.

Le référentiel général des archives et le cadre stratégique commun de gestion des archives, élaborés dans le cadre des travaux du Comité interministériel aux Archives de France sont des outils essentiels à la définition de cette nouvelle praxis.

La réflexion actuelle engagée par le Service interministériel des Archives de France, intégrant les suites qui seront données au rapport demandé par la ministre de la Culture et de la Communication à Christine Nougaret, vice-présidente du Conseil supérieur des Archives, devrait permettre aux Archives nationales de mettre en œuvre, avec les Missions ministérielles des archives, de nouveaux critères d'évaluation et de réévaluation scientifique des fonds. Cette réflexion doit notamment intégrer la communauté des usagers.

Les enjeux scientifiques des trois années à venir

Les Archives nationales et la recherche

Il s'agit, en lien très étroit avec les partenaires universitaires et les autres organismes de recherche, de construire une programmation cohérente permettant de valoriser l'ensemble des départements scientifiques des Archives nationales.

Considérant la tâche déjà réalisée, le travail scientifique des quatre années à venir s'organisera autour de **quatre grands axes, déclinant un total de 21 programmes**. Cette programmation resserrée, par rapport à ce qu'elle fut précédemment, a aussi l'avantage de mieux mettre en valeur la grande variété des fonds des Archives nationales depuis le haut Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine en favorisant des recherches sur une très grande épaisseur chronologique.



Pierre Mendès France à Louviers (Eure), octobre-novembre 1954. © Droits réservés accordés par la famille

Le premier axe, intitulé *Gouverner, Administrer, Légiférer*, se propose d'illustrer à travers cinq programmes la mise en place des structures administratives de notre pays depuis la chancellerie capétienne jusqu'aux institutions contemporaines.

Il s'agit aussi d'étudier et de mettre en valeur les modes de construction des politiques voulues par l'État. Cette mise en œuvre s'incarne dans l'action concrète des hommes et des femmes politiques à travers leurs archives.

Des recherches très novatrices sur le monde contemporain porteront sur les chefs de l'Exécutif et leur entourage, présidents de la République de la V^e République notamment et chefs du Gouvernement (Pierre Mendès France, Michel Rocard, Raymond Barre ou Édouard Balladur). Elles s'intéresseront également aux archives de personnalités politiques d'envergure nationale (Simone Veil ou Jacques Soustelle). Cet axe comprend également un programme consacré à la France et son empire, au sens large du terme auquel seront associées les Archives nationales de l'outre-mer.

Le deuxième axe, *Trajectoires et Identités*, est consacré aux personnes, sujets et objets de l'action de l'État.

L'objectif est de mettre en lumière les relations que les sujets puis les citoyens entretiennent avec l'État et la manière dont ils interagissent avec sa construction.

Un premier programme traitera des problématiques migratoires et de la nationalité. Dans un deuxième programme seront regroupés les projets en matière de prosopographies des groupes ou des corps sociaux (officiers royaux sous l'Ancien Régime, notaires), et les manières dont individus ou groupes sociaux se représentent (héraldique et sigillographie).

C'est aussi dans cet axe que seront traités les rapports entre l'État et les mouvements sociétaux, conflictuels ou harmonieux, qui façonnent peu à peu la société contemporaine en étant à l'origine de politiques publiques nouvelles (lutte contre le sida, mouvements LGBT). Enfin, un programme est consacré aux études sur le genre ou aux archives de ceux qui les ont fondées (Michelle Perrot).

Le troisième axe s'attache au *Patrimoine naturel, patrimoine culturel*. Deux programmes sont consacrés à l'aménagement et à la représentation du territoire français, sur lequel se développe l'action de l'État. Un programme a trait à l'histoire des sciences et techniques.

Deux autres programmes traitent du patrimoine national, qu'il soit matériel (architecture et beaux-arts) ou immatériel (arts vivants). Un sixième programme, consacré au patrimoine propre des archives et des archivistes, rassemble les projets concernant les sciences auxiliaires de l'histoire, ainsi que les projets de recherches sur la matérialité même des archives.

Enfin, le quatrième axe, *La France en guerre, la guerre en France*, met l'accent sur les conflits et leurs conséquences, qu'elles soient humaines ou matérielles. Des guerres médiévales aux conflits du xx^e siècle, les Archives nationales offrent des sources majeures qui sont particulièrement sollicitées par les chercheurs.

Organisé de manière chronologique en six programmes (de l'Ancien Régime à la guerre d'Algérie), l'axe met aussi l'accent sur les conséquences matérielles (notamment à travers les reconstructions consécutives aux conflits) et sociales des conflits (notamment à travers l'épuration qui a suivi le second conflit mondial ou les mesures d'exception à la suite de la guerre d'Algérie).

L'objectif de cette nouvelle programmation scientifique des quatre années à venir vise à décroïsonner les pratiques et les perspectives, tout d'abord en privilégiant une grande transversalité entre départements dans les différentes actions des programmes, puis en renforçant l'élargissement aux autres directions des Archives nationales et, enfin, en confirmant la volonté de travailler avec des partenaires extérieurs.

Ce sera également l'occasion de repenser le traitement des archives mixtes (publiques/privées) des hommes politiques, notamment en relation étroite avec la Fondation nationale des sciences politiques ou, encore, en lien étroit avec le Campus Condorcet et l'édification à venir de son grand équipement documentaire, de poursuivre le travail déjà largement entamé sur les archives de la recherche.

Les expertises dans les métiers du patrimoine et de la restauration

Bien évidemment cette politique scientifique et ses quatre axes ne sont pas exclusives du développement d'autres expertises dans les métiers du patrimoine ou de la restauration.

Les Archives nationales développent nombre d'expertises singulières, notamment en matière de conservation (mise en œuvre de procédés innovants comme l'irradiation gamma, actions liées au risque amiante dans les archives, achèvement du plan de sauvegarde et d'urgence) et de gestion des archives avec la réalisation de transferts massifs d'archives.

Ces expertises méritent largement d'être mises en valeur et diffusées, à travers, par exemple, les offres de formations initiale et continue des Archives nationales, en lien étroit avec la direction générale des patrimoines ainsi qu'avec les universités partenaires (notamment Paris 8).

Le développement des publics aux Archives nationales

La politique des publics est à définir à la suite des retours d'expériences de ces quatre dernières années.

Elle passera par la **participation croissante des usagers** aux projets des Archives nationales : mise en place d'un comité des usagers des Archives nationales, développement des usages participatifs notamment *via* les dispositifs et usages numériques mentionnés ci-dessus, renforcement du partenariat avec Wikimedia France (accueil d'un wikipédien en 2017).

Ce comité des usagers sera notamment précieux pour apprécier les offres des Archives nationales en matière d'accueil dans les salles de lecture, ou encore de mise à disposition dans la salle des inventaires virtuelle de ressources (inventaires et archives numérisées), ou encore de son offre scientifique régulière (« Retour aux sources » ou « Débats citoyens ») ou ponctuelle (journées d'étude, colloques).

Il s'agira également de renforcer les actions menées en direction du **territoire de la Seine-Saint-Denis** afin d'intégrer pleinement les Archives nationales comme un acteur culturel majeur pour le département et la métropole du Grand Paris.

À cet égard, la complémentarité des expositions sur les sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine sera recherchée avec la mise en place, pour la première fois, d'expositions qui se déploieront dans les deux centres (exposition sur Mai 68).

La politique des **expositions** sera poursuivie, en accentuant les dispositifs de médiation numérique particulièrement opérants pour les corpus archivistiques et en alternant élaboration d'expositions de grand et moyen format, ou encore l'accueil, sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, d'expositions artistiques.

Les dynamiques de politique éducative, culturelle et artistique seront poursuivies et amplifiées : renforcement de l'éducation artistique et culturelle lié, d'une part, au développement des actions artistiques menées à partir des matériaux archivistiques et, d'autre part, aux enjeux du vivre ensemble et de la citoyenneté² ; poursuite des actions pour favoriser l'accès à la culture pour les personnes handicapées ; développement des actions portées par le service éducatif en direction des publics scolaires, étudiants, ou encore des publics relevant du champ social ; politique de valorisation culturelle et artistique intégrant notamment l'accueil de festivals ou de résidences d'artistes.

Les enjeux structurels des Archives nationales des trois années à venir

La réalisation des programmes et des projets évoqués plus haut se fera dans le contexte bien particulier de la fermeture, d'ici quatre ans, du site de Fontainebleau, à la suite d'un très grave sinistre survenu en mars 2014.

En 2020, les Archives nationales seront positionnées sur deux sites, le site historique de Paris et celui de Pierrefitte-sur-Seine qui sera développé.

Par ailleurs, dans le cadre du regroupement des administrations centrales du ministère de la Culture et de la Communication, entrant dans la politique globale immobilière des services de l'État portée par la direction de l'immobilier de l'État (projet CAMUS 2019), il a été décidé de regrouper un certain nombre de services sur la partie orientale du quadrilatère du Marais, laissée sous-occupée ou inoccupée par le déménagement d'une partie des collections et des agents vers le site de Pierrefitte-sur-Seine.

Les chantiers sur le site de Fontainebleau

En ce qui concerne le site de Fontainebleau, il convient, durant les années à venir, d'assurer un suivi individualisé des agents qui y travaillent et de préparer le transfert des fonds d'archives qui y sont conservés (90 kilomètres linéaires) pour réussir leur intégration sur le site de Pierrefitte-sur-Seine et rendre à nouveau, dès que possible, l'accès à ces archives.

² Par exemple, parrainage aux côtés des villes d'Aubervilliers et de Pantin, du volet culturel de la zone de sécurité prioritaire des Quatre-Chemins ; ou encore poursuite du dispositif « C'est mon patrimoine ».



Site de Fontainebleau © Arch. nat./pôle image

La réussite de ce chantier ne sera possible qu'avec l'implication étroite des départements des fonds du site de Pierrefitte-sur-Seine et du service des entrées et de la régie des fonds durant les quatre années à venir, en lien avec l'équipe de restructuration mise en place à Fontainebleau.

Les efforts porteront tant sur l'évaluation des instruments de recherche existants, les conditions de conservation et de conditionnement des archives, la réévaluation scientifique à faire sur certains fonds, que sur l'implantation des fonds d'archives et l'organisation du travail avec des effectifs supplémentaires à Pierrefitte-sur-Seine.

La préservation des capacités de conservation des Archives nationales

Sur le site de Pierrefitte-sur-Seine, un rattrapage de collecte très important a été effectué en 2014 (23,5 kilomètres linéaires) et en 2015 (8,5 kilomètres linéaires) sur les deux sites. Pour les années suivantes, une hypothèse de 6 puis de 5 kilomètres linéaires par an est retenue.

On peut estimer qu'à l'horizon de 15 ans, une décrue devrait pouvoir être observée, au fur et à mesure que les entrées d'archives nativement numériques se systématiseront (plate-forme d'archivage électronique des Archives nationales ADAMANT opérationnelle dès 2019, dématérialisation des procédures de plus en plus généralisée).

L'arrivée des fonds de Fontainebleau ne pourra s'effectuer qu'en aménageant des magasins encore non équipés (capacité de 104 kilomètres linéaires, magasins supplémentaires de cartes et plans et audiovisuel). Parallèlement sera construit, sur le site, un restaurant administratif.

De même, devront démarrer sans attendre les études visant à préciser le programme de l'extension à construire sur la réserve foncière, avec des capacités *a minima* de 150 kilomètres linéaires. Cette extension permettra d'envisager la collecte jusqu'à 2050 au moins. Elle comprendra également des espaces de travail et de bureaux.

Sur le site de Paris, il convient de résorber le retard de collecte des minutes de notaires et de poursuivre celle-ci jusqu'en 1966, date d'une profonde réorganisation du notariat.

Les besoins ont été évalués sur ce site à près de 73 kilomètres linéaires, comprenant les fonds de la bibliothèque historique. À cela doivent s'ajouter les cartes et plans, ainsi que les collections du musée.

Une nouvelle organisation des fonds d'archives

La fermeture à terme du site de Fontainebleau et la transformation du quadrilatère des Archives nationales, mais également la transition numérique en cours, ou encore l'évolution profonde de la nature des partenariats scientifiques menés aux Archives nationales amèneront à quelques changements dans l'organisation de la gestion des fonds.

En effet, la gestion des archives nominatives et sérielles sera reprise par chacun des départements de la direction des Fonds du site de Pierrefitte-sur-Seine, permettant de retrouver la logique organique de la constitution des fonds.

Pour ce qui concerne les archives privées d'architectes, une réflexion sera conduite sous l'égide du Service interministériel des Archives de France. Il s'agira notamment de prendre en compte les complémentarités avec les fonds conservés par les Archives nationales du monde du travail [ANMT], ou ceux de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine [MAP], en lien étroit avec les très riches fonds conservés au centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine [CAPA].

Les missions assurées par le département de l'Archivage électronique et des archives audiovisuelles se poursuivront sur le site de Paris ; en effet, l'équipe chargée du développement de la plate-forme d'archivage électronique ADAMANT y est déjà installée et une synergie étroite doit être établie entre les deux services (chantier de reprise des données, gestion des archives numériques durant la période intermédiaire, constitution d'un pôle d'appui sur le numérique).

L'élaboration du schéma directeur immobilier des Archives nationales sur le site de Paris

Celui-ci doit permettre au site historique parisien des Archives nationales de poursuivre le développement de son rôle d'institution patrimoniale culturelle et d'institution de recherche archivistique et scientifique orientée vers les fonds d'archives emblématiques qu'il conserve (fonds antérieurs à 1789, fonds notariaux du Minutier central des notaires de Paris, centres spécialisés en onomastique, en sigillographie et en topographie parisienne).

Cette vocation historique cohabitera avec le numérique puisque, comme indiqué plus haut, l'équipe projet ADAMANT et le département de l'Archivage électronique et des archives audiovisuelles y seront réunis.

Les travaux à effectuer s'accompagneront d'un certain nombre de redéploiements de fonds d'archives afin de rendre plus cohérente leur implantation tant du point de vue de la conservation que des circuits de communication.

Un travail fin sur l'estimation des besoins (archives, bibliothèque, collections du musée, cartes et plans) est en cours, prenant en compte l'existant, des modes de rangement parfois plus rationnels, les besoins de reconditionnement et, dans certains cas, de dédoublement et la collecte à venir des minutes notariales. Pour les cartes et plans, leur conservation et leur communication se feront au CARAN, permettant ainsi d'offrir des conditions de consultation et de conservation adaptées à ces supports. Pour les ateliers, un regroupement logique et cohérent sera recherché.

Enfin, si les plans d'implantation des collections doivent répondre aux impératifs d'abandon des magasins en sous-sols inondables et des magasins inadaptés pour la conservation pérenne d'originaux, pour autant, le sous-sol du CARAN sera conservé pour d'autres besoins (conservation de collections non patrimoniales de la bibliothèque, publications, réserves).

Les travaux auront le double objectif d'améliorer les conditions de conservation dans les espaces adaptés (environnement climatique notamment, sécurité incendie) et de créer de nouveaux espaces aux normes dans les magasins actuellement inadaptés.



© Arch. nat./pôle image

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine immobilier remarquable de ce site (notamment les hôtels princiers de Soubise et de Rohan), engagée depuis 2011 avec l'ouverture des jardins au public, qui attirent plus de 150 000 visiteurs par an, se poursuivra avec l'installation des décors de la Chancellerie d'Orléans au rez-de-chaussée de l'hôtel de Rohan dont l'ouverture au public, prévue d'ici 2019, permettra la redécouverte des salons du premier étage.

La complémentarité de l'offre en matière de parcours de visite et de parcours permanent entre Soubise et Rohan sera ainsi permise. De plus, l'utilisation de la grande antichambre du premier étage de Rohan pour l'organisation de conférences et journées d'étude sera rendue possible.

Un des objectifs des réaménagements sera également de disposer d'espaces supplémentaires pour les expositions temporaires.

L'intensification des synergies entre les sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine

Cette dynamique passera par la conduite de projets scientifiques associant les différents départements des sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine ; passera par une réflexion stratégique sur la complémentarité entre les deux sites, s'agissant des différents événements qui y sont organisés ; de la programmation des expositions ou de manifestations artistiques ; du fonctionnement des deux salles de lecture ; de la synergie entre les équipes de maîtrise d'ouvrage informatique et celles chargées de la gestion et du traitement des archives électroniques et des archives audiovisuelles ou encore de la synergie entre les ateliers.

La professionnalisation des fonctions support

Celle-ci passe par plusieurs chantiers : réflexions sur les effectifs au vu des changements à venir sur les trois sites des Archives nationales et de l'évolution des métiers (place prise par le numérique) ; attractivité à renforcer du site de Pierrefitte-sur-Seine ; politique immobilière, logistique et de sécurité/sûreté qui connaîtra également une forte évolution ; sécurisation budgétaire, comptable et juridique des processus.

La poursuite du dialogue social intensif se fera avec un axe fort portant sur la restructuration du site de Fontainebleau, mais également avec des actions menées au titre des risques psychosociaux ou de la prévention des risques professionnels (risque amiante, problématiques de manutention).



Site de Pierrefitte-sur-Seine. Sculpture d'Anthony Gormley.
© Arch. nat./pôle image

L'enjeu durant ces quatre prochaines années sera de donner une nouvelle impulsion aux Archives nationales qui, au terme de ce délai, seront localisées sur deux sites.

Le PSCE 2017-2020 est établi avec et pour les partenaires des Archives nationales : universités et centres de recherche, généalogistes et, plus largement, les différents usagers des Archives nationales.

Il vise ainsi à conforter les Archives nationales à la fois dans leur rôle d'institution de recherche scientifique fondé sur son patrimoine archivistique et dans son rôle d'institution de médiation culturelle qui permet l'apprentissage de la citoyenneté, notamment aux publics les plus jeunes ou les plus fragiles.

Ce nouveau PSCE est également établi pour ancrer définitivement les Archives nationales dans le numérique et les humanités numériques, autour du projet d'archivage électronique ADAMANT, ce qui leur permettra d'occuper toute la place qu'elles méritent dans ce domaine, en faisant fructifier et en donnant toute sa visibilité au travail déjà accompli dans ce domaine.

Le numérique doit permettre notamment de repenser leurs usages avec les publics dans une démarche participative.

L'objectif est d'améliorer la pertinence des différents outils et médias, qu'ils soient utilisés pour la salle des inventaires virtuelle, les activités pédagogiques ou les expositions, en suggérant avec plus de pertinence et de facilité, à chaque lecteur dans nos salles, chaque internaute, chaque élève, chaque contributeur et ré-utilisateur, les meilleurs parcours de connaissance à partir du trésor que constitue le patrimoine papier et numérique des Archives nationales.